Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240097-DE

CAUX AUSTREBERTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°DELB-20240097
Date de la convocation : 28 juin 2024
Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 23 Votants : 29 Absents : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BOULARD Véronique, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Transition Ecologique et Solidaire - Mise en place d'un Plan de Sobriété Hydrique et signature de la Charte Eco d'Eau de Véolia Eau

Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie.

C'est aussi une ressource en tension. En effet, l'eau est le premier marqueur du changement climatique. Alors que les épisodes de sécheresse s'intensifient, que des bassins versants connaissent des tensions structurelles, que la ressource en eau peut être menacée par des pollutions, ce plan vise à s'adapter dès aujourd'hui et changer nos habitudes pour mieux préserver cette ressource.

Pour répondre aux objectifs du Plan Eau, la collectivité a répondu favorablement au Défi Sobriété -10 % Eau de l'Association AMORCE. Ce défi va permettre de mobiliser les élus et agents de l'intercommunalité et des communes membres pour relever ce défi. Il s'agira pour ce faire de mener une « conduite de projet » partenariale.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240097-DE

Les objectifs à atteindre en accord avec le Plan Eau de l'État sont les suivants :

- - 10% d'eau prélevée d'ici 2030 par rapport à 2019,
- + 10% d'eau réutilisée d'ici 2027

Il est proposé de structurer le Plan sobriété Eau selon 3 axes principaux :

1. Mieux connaitre nos usages de l'eau pour agir
 - Mise en place d'un quartier expérimental en télé relève : Cible : particuliers, entreprises, bâtiments publics (écoles Barentin, 3CA)
 - Exposition Eco d'eau dans l'espace public, École, communes, lieux publics, parcs, …Cible : tout public

2. Agir sur la sobriété dans la consommation d'Eau
 - Déploiement de Kit Hydro-économes / Cible : acteurs du quartier expérimental + communes, entreprises, intercommunalité,
 - Réduction des eaux de lavage et d'arrosage des espaces verts / Cible : communes, intercommunalité, entreprises
 - Réduction des eaux de process / Cible : Industrie, artisans, agriculteurs,
 - Recours à des plantations moins consommatrices d'eau / Cible : Communes, entreprises (aménagement paysagers, …), intercommunalité

3. Agir sur l'Efficacité dans l'utilisation de la ressource en eau
 - Amélioration de l'anticipation, détection, réparation des fuites sur réseau d'eau potable dans le cadre de DSP EAU (approche contractuelle)
 - Recours à l'irrigation de précision au sein des communes pour la gestion des espaces verts / Cibles, communes (espaces verts), agriculteurs, entreprise (aménagement paysagers),
 - Développement de la réutilisation des eaux usées / Cibles : communes, interco, entreprises,
 - Développement de l'interconnexion des réseaux dans le cadre de la DSP Eau – approche contractuelle),

En soutien aux ambitions annoncées par le Gouvernement dans le cadre du Plan Eau, Veolia a déployé le dispositif Éco d'Eau structurée par une Charte d'engagement entre Véolia et les collectivités partenaires pour aider les territoires et les industries à faire face à la raréfaction des ressources.

Cette démarche collective est reconnue par le Gouvernement via le marqueur « Chaque geste compte. Préservons nos ressources. » Cette campagne en open source peut être endossée gratuitement et sous sa propre marque par chaque organisation qui le souhaite.

Le dispositif Eco d'Eau se traduit par la mise à disposition de chaque participant :

1. D'outils pédagogiques autour des enjeux de sobriété et les 33 éco-gestes pouvant être adoptés par chacun. Ces gestes ont été établis à partir des données publiques disponibles, croisées avec les observations de Veolia réalisées au cours de l'année 2022 dans des territoires où le Groupe opère.
2. De la charte d'engagements volontaires pour structurer et partager ses engagements avec ses parties prenantes externes et son collectif d'employés et un manifeste pour témoigner de sa mobilisation à titre individuel.
3. De conseils pour les formaliser voire les graduer en fonction de l'état de la ressource.

La charte Eco d'eau est structurée autour de la sobriété, de l'efficacité et de la solidarité (interconnexion des réseaux d'eau)

- ✓ Avec des engagements majeurs :
 - ✓ Mise en place d'un quartier expérimental en télérelève,
 - ✓ Amélioration de l'anticipation, de la détection et de la réparation des fuites ;
 - ✓ Déploiement de réducteurs de débit sur les robinets ;
 - ✓ Mise à l'étude de solutions de réutilisation des eaux usées ;
- ✓ Et des engagements généraux :
 - ✓ Réduction des eaux de lavage,
 - ✓ Réduction des eaux de process,
 - ✓ Recours à des plantations moins consommatrices d'eau…

Afin d'appuyer la démarche globale du Plan Sobriété hydrique de la collectivité, il est proposé que la collectivité soit signataire de cette charte. Il est précisé que l'ensemble de ces actions seront inscrit contractuellement par avenant au sein de la DSP Eau une fois les éléments financiers connus.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240097-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et notamment sa compétence optionelle 6-« Eau » ;

Vu le Contrat de Délégation de Service Public entre la Collectivité et Véolia Eau signé le 1er avril 2015 et prenant fin le 31 mars 2027 ;

Considérant les politiques de transition écologique et solidaire menée par la collectivité, structurée par sa Stratégie Climat-Énergie ;

Considérant la nécessité de mener une politique de sobriété hydrique sur le territoire au regard des enjeux Climat-Énergie et d'impact sur la ressource en eau ;

Considérant la proposition de Véolia Eau d'accompagner les collectivités par la signature d'une charte « Eco d'Eau » permettant de mettre en œuvre une campagne de communication auprès des usagers du service de distribution d'eau potable et de mener des actions de sobriété hydrique ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1er : de valider la mise en place d'un Plan Sobriété Hydrique sur le territoire pour répondre au défi sobriété -10 % Eau en lien avec la Plan Eau du Gouvernement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte Eco d'Eau proposée par Véolia Eau permettant de concourir et structurer les actions collectives à mettre en place (quartier expérimental, mobilisation citoyenne, renforcement des recherches de fuites, …).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.